



Alcoolemie accident seul sans dommage corporel

Par Visiteur

J'ai eut une reponse de mon assurance due a un accident,accident seul alcoolemie superieure au taux legal et je me suis endormie au volant .Je suis assurer tous risques ,j'ai eut une reponse de l'assurance me disant qu'ils ne me rembourse pas les prejudices materiel et corporel.Auriez vous un avocat a me conseiller ou autre solutions pour me faire rembourser le vehicule.Il est encore a la cotation argus 24000euros.ou voir proposition tout autres mes salutations

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Il est encore a la cotation argus 24000euros.ou voir proposition tout autres
Quel est le motif de non prise en charge évoqué par votre assureur?

Cordialement

Par Visiteur

Ils ont évoqués l'alcoolémie a 1.69 et au pire des cas si je prend un avocat et il réussit a casser le jugement mon assurance aura t'elle l'obligation de me rembourser mon vehicule

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

ils ont évoqués l'alcoolémie a 1.69 et au pire des cas si je prend un avocat et il réussit a casser le jugement mon assurance aura t'elle l'obligation de me rembourser mon vehicule
Tout d'abord concernant votre condamnation: en toute honnêteté et au vue des faits, vous allez perdre votre temps et votre argent en procédure car je ne vois pas l'intérêt quel élément vous pouvez contester.

Ensuite concernant la prise en charge par l'assurance: votre assurance ne vous prend pas en charge quand bien même vous êtes tous risques car l'accident est lié à votre faute.

Cordialmeent